



Proche et Moyen-Orient — Analyse

Contrôler l'aide humanitaire à Gaza : une obsession israélienne

Le bannissement des territoires palestiniens de trente-sept ONG internationales parmi les plus importantes n'est pas une surprise. C'est une étape supplémentaire dans le processus de contrôle complet des acteurs humanitaires par Israël, aux dépens des civils palestiniens.

Gwenaëlle Lenoir

2 janvier 2026 à 20h58

Soins de santé, distribution alimentaire, hébergement, eau et assainissement, éducation, soutien psychologique : autant de besoins basiques auxquels les Palestiniens de la bande de Gaza ont le plus grand mal à subvenir dans un territoire détruit à plus de 80 % selon les Nations unies.

Bientôt, ce sera encore pire. Encore plus difficile. Encore plus insupportable.

Car aujourd'hui, plus de deux cents agences onusiennes et d'ONG internationales travaillent d'arrache-pied, aux côtés du tissu d'organisations locales, à maintenir un semblant de vie basique. Et nombre de ces mêmes acteurs témoignent de la réalité de la guerre génocidaire et de ses conséquences, dans tous les domaines et pour toutes et tous : enfants, femmes, hommes, jeunes, vieillards.



Des Palestiniens vivent dans des abris de fortune et des conditions extrêmement difficiles à Nuseirat, dans la bande de Gaza, le 28 décembre 2025. © Photo Hassan Jedi / Anadolu via AFP

Seulement, depuis le 1^{er} janvier, trente-sept des organisations non gouvernementales internationales les plus importantes et les plus anciennement implantées ont vu leur enregistrement refusé, donc leur autorisation de travail révoquée. Ce dernier est indispensable à leurs activités, à l'entrée des personnels internationaux, des biens et marchandises, et pour le contact avec l'armée israélienne qui facilite les déplacements en zone rouge et évite – normalement – que leurs installations ne soient visées par des tirs ou des frappes.

Les ONG internationales bannies devront avoir plié bagage le 1^{er} mars, ainsi qu'en a décidé le ministère de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme, qui les a chapeauté depuis le 9 décembre 2024.

Avant cette date, c'était le ministère des affaires sociales qui en était chargé, et tout se passait « *à peu près bien* », même s'il était déjà difficile pour les employés internationaux d'obtenir des visas de travail, expliquait en janvier 2025 au quotidien israélien *Haaretz* un humanitaire qui tenait à garder l'anonymat pour ne pas aggraver la situation de son organisation. Le renouvellement se faisait quasiment automatiquement.

Mais nouvelle tutelle dit nouveaux critères pour l'enregistrement.

Amichai Chikli, le ministre de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme israélien, appartient à l'extrême droite du Likoud et prône l'épuration ethnique de la

bande de Gaza. Il affirme, explique ce même article de *Haaretz*, que c'est dorénavant une équipe composée de représentants des ministères de la défense, des affaires étrangères, de l'alya et de l'intégration, ainsi que du service de renseignement Shin Bet et de la police, qui approuvera, ou refusera, l'enregistrement des ONG et l'entrée de leurs employé·es internationaux.

Contrôler les acteurs

L'appréciation se fait en fonction de critères larges et surtout très politiques. Parmi les raisons qui seront invoquées pour refuser l'enregistrement : la négation du caractère juif et démocratique de l'État hébreu, le soutien à la résistance armée ou le maintien de liens avec des groupes terroristes, les activités criminelles qui mettent en danger l'ordre public, la promotion de la délégitimation d'Israël ou l'appel au boycott de ce dernier.

Et puis les ONG internationales doivent remettre aux autorités israéliennes la liste complète de leur personnel, non pas seulement international, ce qu'elles ont déjà par les demandes de visas et d'entrée sur le territoire israélien puis dans la bande de Gaza, mais aussi national, autrement dit tous les Palestinien·nes qui travaillent pour eux.

Quelques acteurs se plient volontiers à la demande. D'autres refusent. En niant avec véhémence les accusations et en assurant protéger leur personnel.

« *Les OING [ONG internationales – ndlr] opèrent dans le cadre de structures de conformité strictes imposées par les bailleurs de fonds, notamment des audits, des contrôles de lutte contre le financement du terrorisme et des exigences de diligence raisonnable conformes aux normes internationales* », précise dans un communiqué du 2 janvier Aida, une coalition d'ONG travaillant dans les territoires palestiniens.

Elle reprend : « *Plus de cinq cents travailleurs humanitaires ont été tués depuis le 7 octobre 2023. Les OING ne peuvent pas transférer de données personnelles sensibles à une partie au conflit, car cela constituerait une violation des principes humanitaires, du devoir de diligence et des obligations en matière de protection des données.* »

L'administration militaire chargée des civil·es palestinien·nes, donc de la coordination avec les organisations humanitaires et des entrées dans la bande de Gaza, a répondu à Mediapart, dans un texte visiblement préparé pour tous les médias : « *Le refus de certaines organisations internationales de fournir les informations requises et de coopérer au processus d'enregistrement soulève de sérieuses inquiétudes quant à la sincérité de leurs intentions et à l'existence éventuelle de liens entre l'organisation ou ses employés et le Hamas.* » Nous n'avons eu aucune réponse à nos demandes de précisions, et notamment d'exemples.

Dans la lignée des attaques contre l'UNRWA et de la création de la Fondation humanitaire pour Gaza

« *Ce sont des accusations récurrentes, mais les autorités israéliennes n'ont jamais fourni aucune preuve. Elles ne sont pas étayées. Il s'agit uniquement de délégitimer les acteurs humanitaires* », rappelle à Mediapart l'un d'eux, qui garde l'anonymat.

Il ajoute : « *Certaines ONG ont fourni la liste de leur personnel et les Israéliens ont exigé le renvoi de certains employés sans donner de critère objectif. C'est tellement large que quiconque ayant des gens dans son entourage qui ont un jour travaillé avec l'autorité du Hamas peut être viré. Même si cette relation n'a jamais porté une arme, mais a bossé pour le ministère de la culture. On n'en sait rien, en fait. C'est opaque et arbitraire.* »

Les humanitaires jugent depuis des mois que le gouvernement israélien cherche à mettre au pas les ONG et tous les acteurs de l'aide à la population de Gaza pour mieux contrôler celle-ci.

Ils et elles voient dans ce refus d'enregistrer les trente-sept organisations concernées une étape de plus dans ce processus ; après les attaques et le bannissement de l'UNRWA, l'agence onusienne de soutien aux réfugié·es palestinien·nes, plus grande pourvoyeuse d'aide dans la bande de Gaza, et la mise en place de la désastreuse Fondation humanitaire pour Gaza (GHF), qui visait à être l'unique pourvoyeuse de nourriture et a fermé ses sites après nombre de massacres et la signature du cessez-le-feu en octobre 2025.

« Parmi les quelques ONG ayant obtenu leur enregistrement figure la Samaritan's Purse, une très grosse organisation évangélique américaine, qui était une des très rares à collaborer avec la Fondation humanitaire pour Gaza et a travaillé directement avec les Israéliens, notamment pour la distribution de l'aide dans les sites de GHF, reprend l'humanitaire anonyme contacté par Mediapart. Cela ne répond pas aux principes de neutralité et d'impartialité définis dans le droit humanitaire. »

Il faudrait donc être conciliant avec les autorités israéliennes et, pour avoir les faveurs du comité présidé par le ministère de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme, ne pas commenter leur politique, ne pas décrire la guerre génocidaire, ni les entraves à l'aide humanitaire.

Contrôler le narratif

« Ils ne veulent pas de témoins internationaux, qui puissent décrire la manipulation de l'aide, par exemple. Car l'entrée de l'aide a été utilisée par les Israéliens pour faciliter le déplacement de population. Notamment lors de l'offensive sur la ville de Gaza, ils ont essayé de faire entrer du matériel pour l'hébergement, les tentes, etc., uniquement dans le Sud, pour faire un appel d'air et pousser la population à se déplacer », assure l'acteur humanitaire.

Les autorités israéliennes, elles, affirment depuis le début de la guerre génocidaire que c'est le Hamas qui détourne l'aide. Ce qui a été démenti par plusieurs enquêtes.

Que cet épisode intervienne alors qu'un cessez-le-feu a été signé, et qu'un processus politique est censé s'ouvrir, interroge sur les intentions israéliennes de poursuivre dans la voie ouverte en octobre. L'acteur humanitaire avec lequel Mediapart s'est entretenu y voit une mesure de rétorsion et une volonté de casser le thermomètre alors que la fièvre monte : « Notre ONG fait partie de celles qui ont alerté sur le nombre de violations depuis le cessez-le-feu et le nombre de tués. Nous avons tiré la sonnette d'alarme auprès de nos bailleurs de fonds, notamment européens. Nous leur avons dit que le cessez-le-feu n'existe que sur le papier et qu'il est temps d'agir. »

Ces derniers jours, nombre d'États et d'organisations transnationales ont demandé aux autorités israéliennes de revenir sur leur décision. L'Union européenne a réagi par la voix de Hadja Lahbib, commissaire européenne chargée de l'humanitaire : « La loi sur l'enregistrement des ONG ne peut être mise en œuvre sous sa forme actuelle. Toutes les barrières à l'accès humanitaire doivent être levées. Le droit international humanitaire (DIH) ne laisse aucune place au doute : l'aide doit parvenir à ceux qui en ont besoin. »

Le 30 décembre 2025, à l'annonce des bannissements, les ministres des affaires étrangères de dix pays (Canada, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Islande, Japon, Norvège, Suède et Suisse) ont rappelé que la situation humanitaire dans la bande de Gaza était catastrophique et demandé à ce que les ONG internationales puissent y travailler « de manière durable et dans un cadre prévisible ».

« Les ONG internationales jouent un rôle indispensable dans la réponse humanitaire et, en travaillant en coopération avec les institutions de l'ONU et les organisations palestiniennes, elles fournissent collectivement près d'un milliard de dollars d'aide humanitaire chaque année en Palestine. Toute tentative d'entraver leur capacité à opérer est inacceptable », poursuit le communiqué.

Mais, se désole l'humanitaire cité plus haut, le gouvernement israélien a prouvé qu'il se montrait imperméable à toute pression, sauf venue de Washington. Où l'administration états-unienne, sollicitée par les ONG internationales, leur dit seulement : « Vous n'avez qu'à obéir. »

Si la mesure de bannissement est mise en œuvre, il y aura de moins en moins de témoins internationaux dans la bande de Gaza prêts à décrire la réalité. D'autant que les autorités israéliennes l'ont affirmé une nouvelle fois à la veille de 2026 : il n'y aura pas de journalistes étrangers et étrangères autorisés à pénétrer dans le territoire martyr de manière indépendante.

Gwenaelle Lenoir

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau